

Informations de base	
2007/2280(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Personnes disparues à Chypre - Suivi de la résolution du Parlement européen du 15 mars 2007 Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	KLAMT Ewa (PPE-DE)	05/10/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/12/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2008	Vote en commission		Résumé
09/04/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0139/2008	
18/06/2008	Décision du Parlement	T6-0292/2008	Résumé
18/06/2008	Résultat du vote au parlement		
18/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2280(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP P.F.
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/6/57180

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.663	14/02/2008	
Amendements déposés en commission		PE402.841	05/03/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0139/2008	09/04/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0292/2008	18/06/2008	Résumé

Personnes disparues à Chypre - Suivi de la résolution du Parlement européen du 15 mars 2007

2007/2280(INI) - 18/06/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 620 voix pour, 4 voix contre et 17 abstentions, une résolution sur les personnes disparues à Chypre, au titre du suivi de la résolution du Parlement européen du 15 mars 2007 (voir [RSP/2007/2533](#)).

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Ewa **KLAMT** (PPE-DE, DE), au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

La commission parlementaire invite les parties concernées à poursuivre leur coopération pour que le sort de toutes les personnes disparues à Chypre soit rapidement connu et à mettre en œuvre intégralement l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) du 10 mai 2001 relatif aux personnes disparues à Chypre. Tous ceux qui détiennent ou sont susceptibles de détenir des informations ou des preuves provenant de leurs connaissances personnelles, d'archives, de comptes rendus de combats ou de registres de lieux de détention, sont invités à les transmettre au Comité des personnes disparues (CPD) pour lui permettre d'accélérer ses travaux.

Les députés se disent favorables au renouvellement à partir de 2009 de l'appui financier accordé au CPD et jugent indispensable qu'un crédit supplémentaire de 2 Mios EUR soit inscrit au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009. Ils demandent au Conseil et à la Commission de marquer leur accord sur cette nouvelle aide financière et invitent les États membres à renouveler leur soutien.

Le rapport demande enfin que le Parlement autorise sa commission des libertés civiles à continuer à suivre la question des personnes disparues à Chypre et à présenter des rapports annuels. Le rapporteur et la commission parlementaire devraient en outre être autorisées à faire toutes les démarches possibles pour convaincre toutes les parties concernées de participer aux efforts d'investigation sur le sort de chaque personne disparue.